

PAPI ET CULTURE DU RISQUE

Journée technique d'information et d'échanges
28 janvier 2020 à Lyon (69)



ACTES DE LA JOURNÉE



avec le soutien
financier de :



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

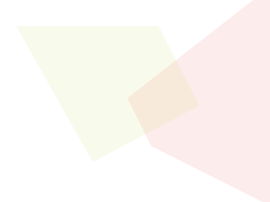
DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

AUVERGNE -
RHÔNE-ALPES



SOMMAIRE

	PAGE
SOMMAIRE	3
-----	-----
CONTEXTE	4
-----	-----
PROGRAMME DE LA JOURNÉE	5
-----	-----
CAHIER DES CHARGES PAPI 3 : RECOMMANDATIONS ET ACTUALITÉS	6
-----	-----
TABLE RONDE AVEC LES PORTEURS DE PAPI	8
-----	-----
> LES ÉTAPES ET LA CONSTRUCTION DE LA STRATÉGIE	11
-----	-----
> CONCERTATION	13
-----	-----
> OUVRAGES ET SYSTÈMES D'ENDIGUEMENT	14
-----	-----
> RUISSELLEMENT	17
-----	-----
RÉFLEXIONS SUR LES DISPOSITIFS RÉGLEMENTAIRES DE SENSIBILISATION DES POPULATIONS	19
-----	-----
DES OUTILS INNOVANTS POUR SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC AU RISQUE INONDATION	22
-----	-----
RENFORCER LA MÉMOIRE DU RISQUE DES POPULATIONS ET FORMER LES ÉLUS	
COMMUNAUX AU RISQUE INONDATION ET À LA GESTION DE CRISE	24
-----	-----
LISTE DES PARTICIPANTS	28



Contexte

Le cahier des charges PAPI 3 est entré en application le 1^{er} janvier 2018. Il prend en compte les nouveautés réglementaires sur la gestion de l'eau (compétence GEMAPI) et sur les ouvrages hydrauliques. Il oblige à justifier les choix qui ont mené à retenir la solution proposée dans le PAPI, notamment pour ce qui concerne les travaux des axes 6 et 7, et à s'investir sur les axes prévention (1 à 5) de manière transversale et complémentaire aux aménagements. Aujourd'hui, il demeure des questions sur le montage d'un tel dossier et sur ce qui est attendu.

Par ailleurs, de nouveaux élus entreront en fonction à la suite des élections municipales de 2020 avec de nombreuses interrogations sur leurs responsabilités en matière d'inondation. Renforcer la culture du risque auprès des élus et plus largement des populations est fondamental pour une meilleure résilience des territoires.

Cette journée technique s'inscrit à la suite de celle organisée début 2018 sur les PAPI 3. Elle a été l'occasion de faire un premier retour d'expérience sur le montage des dossiers PAPI 3^e génération et de présenter un panorama des outils et actions envisageables en matière de culture du risque.

Objectifs

- > Mieux connaître la démarche PAPI 3, les points d'attention, les facteurs de réussite et les difficultés rencontrées pour son élaboration ;
- > Identifier les actions éligibles dans les PAPI, les acteurs à associer, les sources de financement ;
- > Réfléchir aux stratégies à déployer en matière de concertation et de communication pour faire adhérer les acteurs du territoire au risque inondation et les accompagner pour mieux s'y préparer.

Public

Élus, techniciens et chargés de mission des procédures de gestion des milieux aquatiques, techniciens et ingénieurs des collectivités territoriales, associations, bureaux d'études.

PROGRAMME

9H00 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

MONTER UN DOSSIER PAPI

9H30 CAHIER DES CHARGES PAPI 3 : RECOMMANDATIONS ET ACTUALITÉS

Rappels sur le cahier des charges PAPI 3^e génération, présentation des premières conclusions de la CGEDD sur l'évaluation du dispositif PAPI et des recommandations issues du rapport d'études du CEREMA sur les PAPI du territoire « arc méditerranéen »

> **Lucie MILLON** - DREAL AuRA (69)

10H10 TABLE RONDE AVEC LES PORTEURS DE PAPI

Retour d'expérience et discussions élargies sur le montage des dossiers PAPI 3^e génération

> **Pierre GADIOLET** - SMBA (69)

> **Emmanuelle TACHOIRES** - SIRRA (38)

> **Coralie EXTRAT** - SMAGGA (69)

> **Lucie MILLON** - DREAL AuRA (69)

> **Julien DUMOUTIER** - Valence Romans Agglo (26)

> **Karine AVERSENG** - DREAL AuRA (69)

RENFORCER LA CULTURE DU RISQUE

12H00 RÉFLEXIONS SUR LES DISPOSITIFS RÉGLEMENTAIRES DE SENSIBILISATION DES POPULATIONS : QUELS IMPACTS ET QUELLES INFLUENCES SUR LES COMPORTEMENTS FACE AU RISQUE INONDATION ?

Réflexion sur la portée des dispositifs réglementaires (repères de crue, réunions publiques, DICRIM, etc.) ainsi que leur degré de participation à l'adaptation comportementale des citoyens face au risque inondation.

> **Solène LERAY** - CEPRI (45)

ANIMATIONS autour des Hydromachines de CEVE,
des outils interactifs « Rhône et Sens » du CPIE Vaucluse
et des maquettes pédagogiques de Gens de rivière

12H30 DÉJEUNER

14H00 DES OUTILS INNOVANTS POUR SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC AU RISQUE INONDATION

Projection du film *Aléa très fort* de La Folie Kilomètre suivie d'échanges avec les porteurs de projets innovants destinés au grand public.

> **Lucie ROBERT** - La Folie Kilomètre (13), **Audrey DEMORE** - CEVE (69) & **Emilie RAVEL** - CPIE Vaucluse (84)

15H00 RENFORCER LA MÉMOIRE DU RISQUE DES POPULATIONS

Dans le cadre de son second "PAPI" 2018-2023, le SYRIBT porte une action de communication à grande échelle, autour de la Guinguette de l'eau, pour rappeler la vulnérabilité du territoire 10 ans après la crue de 2008.

> **Julie SABY** - SYRIBT (69) & **François GIANNOCARO** - IRMA (38)

15H30 FORMER LES ÉLUS COMMUNAUX AU RISQUE INONDATION ET À LA GESTION DE CRISE

En 2014, lors de l'élaboration du PAPI Véore Barberolle, 3 communes seulement (sur 23 faisant l'objet d'un PPRI) étaient dotées d'un Plan communal de Sauvegarde (PCS) opérationnel. Un rapprochement avec l'Irma et le CEREMA a permis de construire un parcours formateur destiné aux élus et agents communaux pour les accompagner dans la conception de leur PCS.

> **Julien DUMOUTIER** - Valence Romans Agglo (26)

Le programme d'action du SMAGGA démarera en 2020, année des élections municipales. Le moment est particulièrement propice pour former les nouveaux élus sur la thématique du risque et les former aux conduites à tenir en milieu inondé.

> **Coralie EXTRAT** - SMAGGA (69) & **Grégory GARCIA** - Gens de Rivière (69)

16H30 FIN DE JOURNÉE

CAHIER DES CHARGES PAPI 3 : RECOMMANDATIONS ET ACTUALITÉS

» **LUCIE MILLON - DREAL AuRA (69)**

RÉSUMÉ

La présentation a, en introduction, rappelé que l'outil PAPI est avant tout un **dispositif permettant l'attribution de subvention de l'État** pour les actions de gestions du risque inondation portées par les **collectivités locales**. Ces subventions sont conditionnées à l'obtention d'un **label**, donné après vérification de la bonne prise en compte des exigences définies par le **cahier des charges PAPI 3**, par la DREAL instructrice puis par les instance de labellisation. Le cahier des charges PAPI 3, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018, structure la démarche en **2 étapes : PAPI d'intention et PAPI complet**.

Ensuite, le focus a été mis sur quelques **points d'attention du cahier des charges PAPI 3**, listés au regard des questions récurrentes posées lors de l'examen des dossiers en instances de labellisation. Les points suivants ont été traités : gouvernance, concertation et consultation du public, construction de la stratégie et justification des choix, prise en compte des enjeux environnementaux, transversalité et complémentarité du programme d'actions, prise en compte des risques d'inondation dans l'urbanisme, ruissellement.

Les **actualités** des 2 dernières années sur le sujet des PAPI sont présentées : financement, état des lieux de la démarche PAPI en Auvergne Rhône Alpes, notes régionales produites et études et missions d'expertise en cours.

IDÉES CLÉS À RETENIR

GOUVERNANCE ET CONCERTATION

- L'animation d'un PAPI nécessite une **capacité financière et technique** non négligeable du pétitionnaire. Il faut compter a minima 1 ETP pour l'animation d'un PAPI d'intention et complet. L'Etat peut prendre en charge jusqu'à 40 % d'un ETP (dans la limite de 24000 euros/an).
- La **concertation préalable** avec l'ensemble des parties prenantes (maires des communes concernées, EPCI, co-financeurs, associations, public, etc.) facilite l'acceptation du risque et la mise en œuvre du programme d'actions.

CONSTRUCTION DE LA STRATÉGIE

- Le programme d'actions doit partir d'un **diagnostic approfondi** permettant d'identifier les problématiques du territoire sur lesquelles agir en priorité.
- Les **systèmes d'endiguement et les aménagements hydrauliques ne sont pas infailibles**. C'est pourquoi il est important de bien prendre en compte les **autres axes du PAPI**. Les actions innovantes et ambitieuses présentées en CMI sur ces axes ont été particulièrement appréciées.
- Attention : les travaux de **réduction de la vulnérabilité** aux inondations sont financés **uniquement pour les enjeux restant exposés après aménagement**. Cependant, il est envisageable de proposer des travaux de réduction de la vulnérabilité face à des crues centennales si l'aména-

gement protège uniquement pour des crues trentennales par exemple.

- Le porteur du PAPI devra **étudier les différentes alternatives** et justifier ses choix tout au long du programme. Ainsi, plutôt que de vouloir aménager un système d'endiguement dont l'investissement ne semble pas « rentable » après analyse coût-bénéfice, il devrait privilégier des opérations d'aménagement du cours d'eau pour retrouver un espace de bon fonctionnement.
- Les **enjeux environnementaux** devront avoir été pris en compte également (une note environnementale doit être jointe au dossier).

PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME, RUISSELLEMENT

- Le porteur de PAPI doit rédiger une note sur la prise en compte du risque dans l'urbanisme en concertation avec les collectivités compétentes en urbanisme et les services de l'état, afin de s'assurer que la **vulnérabilité du territoire sera maîtrisée dans le temps**.
- Il est important de bien prendre en compte les **différents types d'aléas** sur son territoire – en particulier les risques liés au ruissellement. Les zonages pluviaux devront être réalisés dans le cadre du PAPI d'intention (ou à défaut dans le cadre du PAPI complet si l'étape PAPI d'intention n'était pas nécessaire).

Pour en savoir plus :

[Cahier des charges PAPI 3](#)

[Synthèse de l'examen des PAPI de la région par les instances de labellisation](#)

Plus de documentations sur le site de la DREAL : www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/retrouvez-toute-la-documentation-utile-autour-de-a12061.html

Retrouvez la présentation de Lucie Millon :



TABLE RONDE AVEC LES PORTEURS DE PAPI

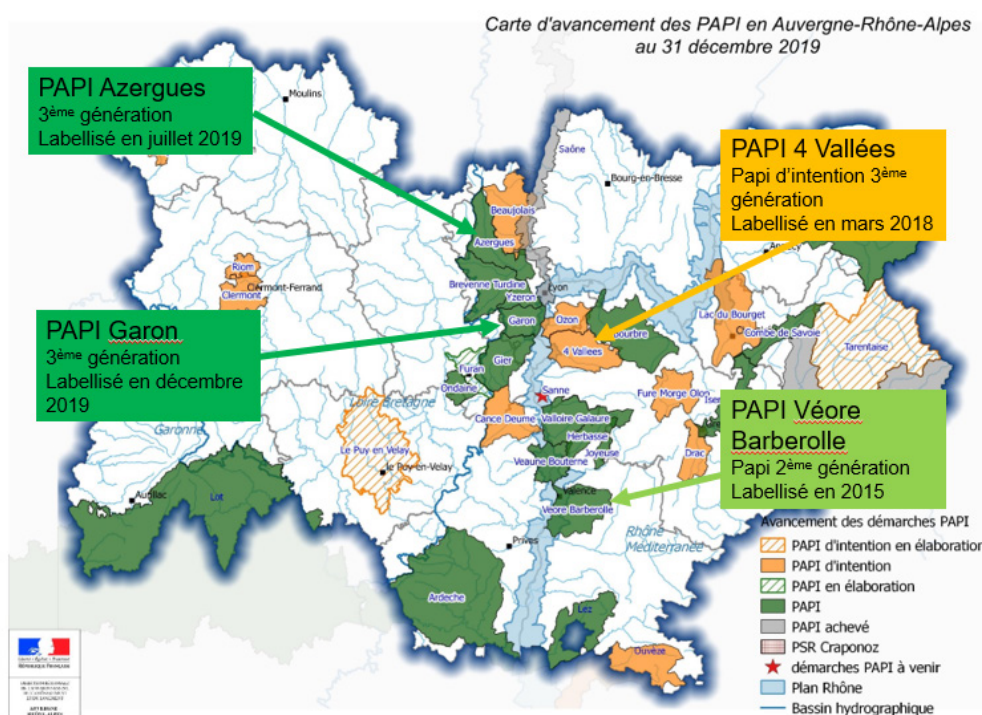
- » PIERRE GADIOLET - SMBA (69)
- » CORALIE EXTRAT - SMAGGA (69)
- » JULIEN DUMOUTIER - VALENCE ROMANS AGGLO (26)
- » EMMANUELLE TACHOIRES - SIRRA (38)
- » LUCIE MILLON - DREAL AuRA (69)
- » KARINE AVERSENG - DREAL AuRA (69)

RÉSUMÉ

En complément à la présentation introductive, une table ronde avec les porteurs de PAPI a été organisée lors de laquelle les animateurs de PAPI ont pu témoigné de leurs expériences sur les points suivant :

- les étapes et la construction de la stratégie,
- la concertation,
- les ouvrages d'hydraulique et systèmes d'endiguement,
- les eaux de ruissellement.

BRÈVE PRÉSENTATION DES PAPI



PAPI	Structure porteuse	Contexte	ETP rédaction et/ou animation PAPI	Temps de rédaction	Les actions en bref	Budget du PAPI
Véore Barberolle PAPI complet 2 ^e génération	Porté initialement par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Véore (SMBVV) et repris par Valence Romans Agglo (depuis 2017)	30 communes, 430 km², 152 000 habitants, – 4000 bâtiments en ZI Territoire agricole et périurbain en développement. Artificialisation des rivières (60 % du linéaire) qui augmente le risque inondation.	1,6 (suivi, animation, réalisation des actions)	2 ans, en régie	- Une meilleure gestion de crise en intégrant un système d’alerte, mais aussi une formation des personnes responsables et une information de la population — axes 1, 2 et 3 - La sécurisation et la modernisation des ouvrages de protection existants protégeant des personnes et des biens (2 barrages et 120 km de digues) — axe 7 - La réduction de la vulnérabilité des bâtiments et plus généralement du territoire — axes 4 et 5 - La maîtrise de l’aléa définie dans le cadre du contrat de rivière et la reconquête des fonctionnalités naturelles des rivières en développant les projets de restauration physique des cours d’eau — axes 6 et 7	6 435 393 €
Azergues PAPI complet 3 ^e génération	SMBA	447 km², 56 000 habitants Territoire viticole, sylvicole et périurbain. Petites montagnes, coteaux et plaine. Territoire marqué par des crues rapides, de ruissellement	1 mi-temps sur le PAPI d’intention		- Mesures structurelles : rélargissement du lit moyen du cours d’eau et réalisation d’un bassin de rétention en amont ; protection des enjeux par des murets/portes anti-crues - Actions non structurelles : surveillance et alerte, renforcement de la culture du risque (en particulier dans les zones plus urbanisées, auprès des populations qui n’ont pas connu les crues), réduction de la vulnérabilité	

PAPI	Structure porteuse	Contexte	ETP rédaction et/ou animation PAPI	Temps de rédaction	Les actions en bref	Budget du PAPI
Garon PAPI complet 3 ^e génération	SMAGGA	24 communes, 206 km ² , 68 000 habitants, dont 4000 personnes concernées par les débordements pour une crue « centennale »	1	Rédaction en interne	- Mesures structurelles : Des protections locales ont déjà été réalisées pour éviter les débordements dans les zones urbanisées (digues, murets, portes hydrauliques). Des aménagements sont proposés afin d'améliorer le niveau de protection contre les crues sur ces secteurs. - Actions non structurelles : Travaux de réduction du risque et sensibilisation qui visent à entretenir la mémoire du territoire. Une assistance des communes est également proposée sur différents volets : la surveillance des cours d'eau, l'alerte et la gestion de crise, la prise en compte du risque inondation dans l'aménagement du territoire.	19 358 000 € TTC
4 Vallées PAPI intention 3 ^e génération	SIRRA (depuis 2019)	31 communes et 3 EPCI	1 + appui d'une chargée de communication		37 fiches actions à réaliser sur 3 ans et demi La stratégie de communication est un axe stratégique majeur du PAPI d'intention et vise à accompagner la mise en œuvre du PAPI, rendre acteur de la gestion des crues et des inondations, sensibiliser et éduquer autour des différents axes du PAPI	1 752 300 € HT

LES ÉTAPES ET LA CONSTRUCTION DE LA STRATÉGIE

FOCUS SUR LE PAPI VÉORE BARBEROLLE

Les bassins versants de la Véore et de la Barberolle, localisés entre les montagnes du Vercors à l'est et la vallée du Rhône à l'ouest sont soumis à des crues rapides et pouvant couvrir de vastes surfaces, conséquences des épisodes méditerranéens qui surviennent généralement en automne et remontent le long de la vallée du Rhône.



A la suite du **bilan du Contrat de Rivière** en 2011, les élus du syndicat souhaitaient poursuivre les actions de prévention des inondations. La stratégie définie dans le PAPI Véore Barberolle reprend le principe des **niveaux de protection** établis dans le cadre du contrat de rivière qui est issu d'un **compromis entre coût et emprise sur les terrains agricoles**. Ce principe a été validé par le COPIL PAPI (ancien comité de rivière).

Un autre point important concerne la dynamique liée au PPRI, puisque **19 PPRI** ont été prescrits en 2012 sur le territoire Véore Barberolle. Le PAPI prend en compte les enjeux liés à leur mise en œuvre et s'intéresse à la **gestion de crise** et l'**information préventive**, qui est quasi inexistante sur le territoire. La thématique inondation doit être pensée de manière plus globale et non pas seulement par la construction d'ouvrages de protection. La **réduction de la vulnérabilité** des bâtiments et plus généralement du territoire est une action aussi à développer.

Enfin, et il s'agit là d'un point important, la stratégie du PAPI s'adapte et prend en compte les deux grands enjeux du territoire qui ont été mis en avant : la **sécurisation des ouvrages** existants et la notion d'**espace de bon fonctionnement**. Il s'agit là d'un tournant dans l'approche du risque inondation à l'échelle du territoire. La gestion des inondations doit se voir comme une **stratégie d'aménagement du territoire qui concilie protection contre les crues et prise en compte environnementale des rivières**.

Cette nouvelle approche est d'ailleurs pointée par le **SDAGE** et reprise dans le **PGRI**. Le territoire, qui est inscrit dans le TRI Plaine de Valence, est également désigné comme prioritaire pour mettre en œuvre cette **convergence des enjeux entre gestion du risque et restauration physique des cours d'eau**.

Le PAPI Véore Barberolle a été labellisé en 2015. Depuis, Valence Romans Agglo a pris la compétence GEMAPI et une réflexion est en cours pour après 2021 en élaborant un PAPI à l'échelle de l'agglomération pour harmoniser l'intervention sur l'ensemble du territoire.

FOCUS SUR LE PAPI AZERGUES

L'Azergues est le principal affluent de la Saône, à l'amont de Lyon. Le territoire a subi deux **crues majeures en 2003 et 2008**. En réponse à ces événements et avant même de s'inscrire dans la démarche PAPI, le syndicat avait commencé à intervenir sans moyens dédiés, par la **mise en place de sentinelles** pour surveiller et alerter en cas de crue, et par l'organisation d'un **salon inondation** pour sensibiliser autour du risque.

Il s'est ensuite lancé dans une démarche de **PAPI d'intention (2015-2017)** afin d'**affiner sa connaissance des aléas et évaluer la vulnérabilité des enjeux**. Ainsi il a pu mettre à jour les données existantes sur les aléas, qui avaient été contredites par les dernières crues, et identifier les poches d'enjeux où intervenir en priorité. Des analyses multicritères ont permis d'étudier les solutions envisageables. Les pistes d'actions à inscrire au PAPI ont été validées en COPIL, puis soumises à la concertation des élus et riverains.



Le PAPI est issu de cette phase d'étude préalable. Au-delà des actions structurelles, le PAPI prévoit des actions de surveillance et alerte, renforcement de la culture du risque, de réduction de la vulnérabilité. Le syndicat a veillé à ce que l'ensemble du programme soit **à la portée de ses moyens**. En ce qui concerne la surveillance et l'alerte, il a préféré maintenir les sentinelles plutôt que de passer à un système de surveillance des crues automatisée. En effet, cela contribue à responsabiliser les riverains et à raffermir leur mémoire du risque.

IDÉES CLÉS À RETENIR SUR LES ÉTAPES ET LA CONSTRUCTION DE LA STRATÉGIE

- S'appuyer sur les outils de gestion existants (contrat de rivière, contrat Vert et Bleu, etc.) et s'inscrire en **cohérence avec la réglementation en vigueur** sur le territoire (SDAGE, PGRI, les nouveautés réglementaires comme le décret digues, etc.) ;
- Concilier les enjeux de restauration des milieux (**GEMA**) et les enjeux de lutte contre les inondations (**PI**) ;
- **Impliquer l'ensemble des acteurs** en les rencontrant individuellement afin d'expliquer les enjeux du PAPI, les rôles de chacun, etc.
- Réaliser un **diagnostic affiné pour identifier les zones prioritaires**, comparer les solutions envisageables selon plusieurs critères (économiques, environnementales, etc.) ;
- Définir un **programme d'actions adapté à ses moyens** ;
- Bien s'interroger sur le programme de protection, prendre le temps d'**analyser plusieurs scénarios** ;
- **Présenter et discuter les résultats du diagnostic et la programmation des ouvrages sur le territoire** pour favoriser l'acceptation des aménagements et faciliter la mise en œuvre des actions ;
- Bien **recenser les attentes concernant la culture du risque** en rencontrant les acteurs concernés afin de connaître les actions déjà menées, prendre du recul ;
- Bien prévoir le **plan de financement**. La taxe GEMAPI ne couvre pas tous les frais, l'appui du Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), dit fonds Barnier, est essentiel ;
- **Associer les communes** dans la démarche. L'animation autour des DICRIM et PCS peut être une bonne porte d'entrée pour sensibiliser les élus locaux sur le risque ;
- **Commencer la rédaction seulement après toutes ces étapes** ! À noter que toutes ces étapes prennent du **temps**.

CONCERTATION

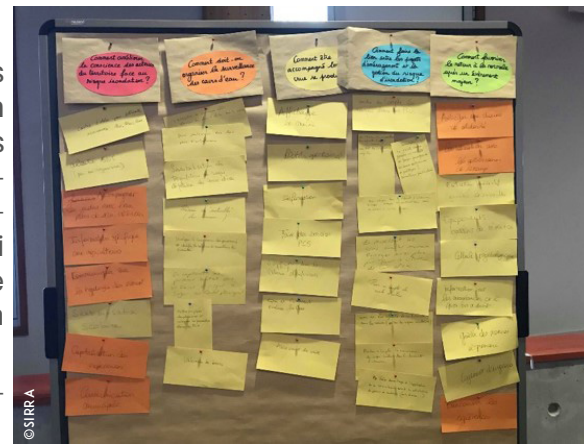
FOCUS SUR LES 4 VALLÉES

Un processus de concertation a été réalisé au stade de l'**émergence du PAPI d'intention**.

La **concertation institutionnelle** s'est réalisée lors d'un Comité de pilotage. Les objectifs techniques de la concertation étaient d'identifier auprès des élus les thématiques les plus préoccupantes ou *a contrario* celles qui présentent le moins d'enjeux et de travailler sur des pistes d'actions à inscrire dans le programme d'actions du PAPI d'intention. L'objectif était également stratégique avec comme enjeu l'**implication des élus** sur la démarche PAPI et la création d'une réelle dynamique pour **favoriser l'appropriation et le portage de la démarche**.

Cette concertation institutionnelle s'est déroulée en 2 ateliers :

- Atelier 1 : Les participants devaient inscrire sur un papier les **thèmes qui leur semblent importants à aborder dans un PAPI**. Un tri a ensuite été fait en fonction des axes du PAPI. Les résultats montrent que les 2 thèmes principaux sont l'amélioration de la connaissance et de la sensibilisation ainsi que l'amélioration de l'alerte et la gestion de crise. *A contrario*, les thèmes qui ne semblent pas représenter d'enjeux pour les élus sont la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme et la réduction de la vulnérabilité.
 - » La démarche a été appréciée malgré la difficulté à mobiliser la participation des élus.
- Atelier 2 : Les participants répartis en 2 groupes devaient réfléchir à partir de questions ouvertes sur des **exemples d'actions à mettre en place** pour y répondre. Ex : Comment être accompagné lorsqu'une crue se produit ? Mise en place d'un annuaire des personnes ressources...
 - » De nombreuses idées d'outils opérationnels à mettre en place ont émergé (alerte SMS, annuaire, guides ...)



Dans un deuxième temps une **concertation grand public** a été menée via la diffusion d'un **questionnaire en ligne**. Il y a eu **77 répondants** sur l'ensemble du bassin versant. Les questions posées étaient identiques à celle posées aux élus lors de l'atelier 2. Les réponses ont permis de se rendre compte que les attentes de la population ne sont pas concordantes avec les préoccupations des élus car la population est préoccupée majoritairement par les questions autour de l'urbanisme (construction en ZI) et autour de la vulnérabilité. **Des idées ont également émergé et ont été intégrées dans le programme d'actions du PAPI d'intention** telle que la constitution d'un comité riverain ou bien l'assistance aux démarches post-crue.

De manière générale, la concertation et la communication font partie intégrante du PAPI d'intention. Un important travail a été réalisé par la chargée de communication du syndicat afin de développer une **stratégie de communication et de concertation**.

Cette stratégie de communication et de concertation est lisible dans le document et particulièrement au travers de l'orientation stratégique n° 4 et de la fiche action n° 2 qui appuient l'importance de mener une démarche PAPI de manière concertée en développant des outils pour la communication et la concertation. Ainsi, le PAPI d'intention des 4 Vallées accorde une place importante aux outils de communication avec pour objectifs d'assurer la **lisibilité de la démarche par tous**, de communiquer autour de la mise en place des actions afin d'assurer

leur réussite et de **fédérer les acteurs** pour assurer une dynamique et **garantir la mise en place du programme d'actions**.

De nombreux outils sont utilisés pour atteindre ces objectifs. Des outils de communication interne tels que le site internet et une lettre d'information, mais aussi des outils pour communiquer de manière simplifiée sur la démarche PAPI et ses actions (réalisation de fiches pratiques permettant de **vulgariser l'information et la rendre accessible**). Dans ce cadre-là, le SIRRA travaille actuellement à la réalisation d'un concept de communication grand public autour de la gestion du risque inondation permettant de mobiliser le grand public lors d'actions nécessitant leur participation (**étude participative** sur l'historique des crues, **concertation dans le cadre du schéma d'aménagement global**). Il est également prévu pour de nombreuses actions du PAPI d'intention de mener une démarche de concertation large auprès des acteurs institutionnels mais également du grand public. Pour cela des ateliers participatifs seront organisés avec la mise en œuvre de **sciences participatives** et l'élaboration d'un **partenariat fort avec les communes et les EPCI** sera engagé afin de garantir la réussite des actions du programme.

IDÉES CLÉS À RETENIR SUR LA CONCERTATION

- La concertation est une **obligation du cahier des charges PAPI 3**
- La concertation et l'implication des élus et du grand public dans l'élaboration du PAPI demande du **temps et des compétences en communication/animation**. Elle peut être lourde à porter (dans le cas du SMAGGA, la concertation était imposée par le Code de l'Environnement pour les projets d'ouvrages écrêteurs de crues). Néanmoins, c'est une **étape importante pour expliquer les projets aux élus et habitants** concernés et ainsi faciliter la mise en œuvre des actions une fois le PAPI labellisé.
- La concertation sur les 4 Vallées a permis de se rendre compte que les **priorités/attentes du grand public** (réduction de la vulnérabilité et prise en compte du risque dans l'urbanisme) **n'étaient pas les mêmes que celles des élus locaux** (une demande forte pour la connaissance, l'alerte et la gestion de crise, mais peu d'attentes sur la vulnérabilité ou l'urbanisme).

OUVRAGES HYDRAULIQUES ET SYSTÈMES D'ENDIGUEMENT

ACTUALITÉ RÉGLEMENTAIRE

À l'issue du retour d'expérience d'une première année d'exercice de la compétence GEMAPI, des adaptations réglementaires ont été apportées au cours de l'été 2019 avec les **décrets 895¹ et 896² du 28 août 2019** portant diverses dispositions d'adaptation relatives aux ouvrages de prévention des inondations. **Ces modifications doivent conduire les porteurs de projet PAPI à tenir compte des nouveaux critères/définitions des systèmes d'endiguement et aménagements hydrauliques dans le recensement des ouvrages présentés dans les dossiers PAPI.**

¹ Décret n° 2019-895 du 28 août 2019 portant diverses dispositions d'adaptation des règles relatives aux ouvrages de prévention des inondations

² Décret n° 2019-896 du 28 août 2019 modifiant l'article D. 181-15-1 du code de l'environnement

Pour les systèmes d'endiguement, la classe du système (A, B, C) est encadrée par les dispositions de l'article R.214-113 du code de l'environnement. **L'évaluation de la population protégée à prendre en compte pour déterminer la classe des SE a évolué et doit conduire les collectivités à vérifier l'inventaire des systèmes d'endiguement.** Il s'agit désormais de la population maximale, exprimée en nombre de personnes, qui est susceptible d'être exposée dans la zone protégée (et non uniquement de la population qui réside ou travaille dans la zone protégée). À titre d'exemple, les établissements recevant du public doivent être considérés. Par ailleurs, il est possible de régulariser des digues en systèmes d'endiguement, y compris lorsque la population est inférieure à 30 personnes. Cela laisse la possibilité aux collectivités de régulariser des digues qui protégeaient quelques logements, voire des zones agricoles. En revanche, le seuil de 30 personnes est maintenu pour les nouveaux ouvrages afin de rationaliser le réseau de digues. Enfin, le seuil de 1,5 m qui portait à confusion a été supprimé.

Pour les aménagements hydrauliques, la notion de zone protégée a été supprimée. Les aménagements hydrauliques ont vocation à diminuer l'exposition d'un territoire au risque d'inondation aux moyens d'ouvrages permettant de stocker provisoirement un volume d'eau. L'aménagement hydraulique doit permettre de réduire les effets des crues de cours d'eau, submersion marine et de tout autre événement hydraulique naturel dangereux, tels que les ruissellements. **Il convient ainsi de souligner que ces dispositions permettent désormais d'autoriser des aménagements hydrauliques visant à lutter contre les ruissellements même en l'absence d'un cours d'eau.**

Les ouvrages pouvant constituer un aménagement hydraulique sont des barrages au sens de l'article R.214-112 du code de l'environnement ou des ouvrages dont le volume total pouvant être stocké est supérieur à 50 000 m³. La classe des aménagements est la même que celle des barrages classés et, par défaut, les autres ouvrages sont de classes C.

Il est rappelé que, afin de bénéficier des crédits FPRNM, les aménagements hydrauliques et les systèmes d'endiguement faisant l'objet de travaux dans le cadre du PAPI et satisfaisant aux critères des articles R.214-113 ou R.562-18 du code de l'environnement devront être classés au titre de la rubrique 3.2.6.0 du tableau annexé à l'article R214-1 du code de l'environnement. Cette règle devient désormais valable pour l'ensemble des ouvrages de gestion des inondations par ruissellement : qu'ils permettent d'intercepter les ruissellements avant qu'ils ne grossissent, un cours d'eau contre les crues duquel on cherche à se protéger, ou qu'ils interceptent des ruissellements avant qu'ils n'atteignent directement les enjeux à protéger. Ces ouvrages devront être classés au titre de la rubrique 3.2.6.0. et la maîtrise d'ouvrage des travaux devra donc être assurée par une autorité compétente en matière de GEMAPI, afin de bénéficier des subventions du FPRNM. Les conditions d'éligibilité au FPRNM des ouvrages hydrauliques de gestion du ruissellement pluvial ont été présentées lors de la [journée ARRA² du 26 janvier 2018](#), et spécifiées dans le guide relatif à la mobilisation du FPRNM de janvier 2019. Notamment, seuls les ouvrages de gestion des inondations par ruissellement liés à des pluviométries exceptionnelles sont subventionnables, le seuil de pluviométrie de période de retour 30 ans étant fixé pour reconnaître le caractère exceptionnel.

Le décret n° 895 du 28 août 2019 introduit d'autres modifications qui ont peu ou pas de lien avec les dossiers PAPI et qui ne sont pas développées. Il est toutefois rappelé que ce dernier offre la **possibilité de proroger les délais de dépôt des dossiers de demande de régularisation de systèmes d'endiguement et aménagements hydrauliques sur demande motivée** (avant le 31 décembre 2019 pour les systèmes d'endiguement ou aménagements hydrauliques de classe A et B).

Les dossiers de demande de régularisation devront comporter une étude de dangers conforme aux dispositions de l'arrêté ministériel du 7 avril 2017 modifié par les arrêtés du 22 juillet et 30 septembre 2019. Les modifications apportées visent à mettre le texte en cohérence avec les modifications introduites par le décret 895 du 29 août 2019 susmentionné. Il apporte par ailleurs des précisions sur la justification du niveau de protection (exemple : en régime torrentiel) et simplifie le contenu des dossiers.

Les collectivités sont invitées à se rapprocher des services de contrôle dans le cadre de l'élaboration des dossiers de demande d'autorisation des systèmes d'endiguement et aménagements hydrauliques afin notamment d'échanger sur les scénarios qui seront développés dans l'étude de dangers.

FOCUS SUR LE GARON

Le SMAGGA a réalisé des **aménagements de protection locale** contre les inondations entre 2006 et 2016 (digues, petits murets, portes hydrauliques). Ces ouvrages autorisés au titre de la Loi sur l'Eau en 2006 doivent être **régularisés en systèmes d'endiguement**, avec la réalisation d'une étude de danger.

Un bureau d'études a été recruté afin de dresser **l'inventaire des ouvrages présents** sur le bassin versant (en se basant sur des inventaires existants). Les ouvrages ont été **catégorisés** en fonction de leur taille et du rôle de protection contre les inondations qu'ils jouent ou non au droit d'enjeux (voir tableau). 4 systèmes d'endiguement ont été distingués, qui se concentrent sur les secteurs concernés par les aménagements de protection réalisés par le SMAGGA.

Définition	Exemples	
Classe 0 : H < 1,5 m Pas de fonction de protection hydraulique	Petit Merlon	
Classe 1 : H > 1,5 m sans protection d'enjeux et ne fait pas partie d'un SE	Muret en pierre	
Classe 2 : H > 1,5 m avec des enjeux et assure la continuité du SE	Petit muret de protection	

Définition	Exemples	
Classe 3 : Digue de classe C au supérieur H > 1,5 m et P > 30 personnes	Digue de protection	

Sur ces secteurs, des **murs de propriétés privées et talus SNCF** permettent d'assurer la continuité des systèmes d'endiguement. Le conventionnement avec les propriétaires devra être réalisé avant le dépôt de l'étude de danger (l'autorisation ne pourra être délivrée au SMAGGA uniquement après avoir fourni toutes les conventions). Ce travail s'annonce compliqué et chronophage.

Lors de la définition des systèmes d'endiguement, une question s'est posée au niveau de **digues protégeant une seule entreprise**. Le SMAGGA a fait le choix de ne pas intégrer ces ouvrages aux systèmes d'endiguement. Les entreprises concernées pourront régulariser leurs ouvrages en remblais (en montrant qu'elles n'ont pas d'impact négatif sur les enjeux à proximité).

Des travaux de **confortement de certains ouvrages** devront être réalisés avant le dépôt du dossier de régularisation.

IDÉES CLÉS À RETENIR SUR LES OUVRAGES HYDRAULIQUES ET SYSTÈMES D'ENDIGUEMENT

- Faire l'**inventaire des ouvrages** et les catégoriser selon leur niveau de protection ;
- **Prendre attache avec les services de contrôle au début du montage des dossiers de demande d'autorisation** des systèmes d'endiguement et aménagements hydrauliques afin notamment d'échanger sur les scénarios qui seront développés dans l'étude de danger.
- Anticiper la **surveillance, l'entretien et l'intervention sur les ouvrages**, en lien avec les communes.

RUISSELLEMENT

FOCUS SUR LE GARON

Le SMAGGA a élaboré un **Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales** en 2014. Un zonage pluvial a été proposé à chaque commune du bassin versant à la suite de ce schéma. Le but de ce travail était d'établir des règles de gestion des eaux pluviales pour les nouvelles constructions, de manière à ce que celles-ci n'aggravent pas les inondations.

Le SMAGGA assiste les communes depuis 2014 pour que ces zonages soient annexés au PLU.

La nécessité d'**infiltrer les eaux de pluie** s'avère de plus en plus indispensable sur le territoire, pour soulager les systèmes d'assainissement, pour alimenter les nappes (la nappe du Garon est utilisée sans traitement pour alimenter 90 000 personnes en eau potable), pour remettre de la nature en ville et limiter les îlots de chaleur. Ainsi, le SMAGGA dispose de nombreux argu-

ments pour promouvoir la gestion des eaux pluviales. La structure se positionne en accompagnateur de démarches existantes et en facilitateur (organisation de rencontres multi-acteurs sur cette thématique), mais pas en moteur d'actions, par faute de temps. En effet, ceci nécessiterait des actions de communication et d'animation permanentes, ce qui n'a pas pu être inclus dans le temps d'animation du chargé de mission PAPI.

FOCUS SUR LES 4 VALLÉES

Le PAPI d'intention des 4 Vallées intègre les aspects du **ruissellement agricole et urbain** :

- L'étude globale de gestion des inondations aboutissant à l'élaboration du Schéma d'aménagement prévoit de faire un **état des lieux des phénomènes de ruissellement**. Il sera réalisé à grande échelle et une priorisation sera faite *a posteriori* sur les secteurs à enjeux pour lesquels la caractérisation sera plus poussée (modélisation).
- 2 fiches actions (33 et 36) prévoient, à la suite du diagnostic global, la mise en œuvre d'un **plan de réduction de la vulnérabilité vis-à-vis des phénomènes de ruissellement**.

Le syndicat a également mené hors PAPI une **étude diagnostic des phénomènes de ruissellement en milieu agricole**. Cette étude a diagnostiqué ces phénomènes à l'échelle de la parcelle et leurs conditions de production. Les principaux résultats montrent que la réduction des débits ruisselés et des quantités de matériaux transportés passe par une combinaison de **l'amélioration des pratiques culturales** associée à des **techniques d'hydrauliques douces** (fascines, bandes enherbées) placées judicieusement sur la parcelle.

IDÉES CLÉS À RETENIR SUR LES EAUX DE RUISSLEMENT

- Le PAPI doit prendre en compte les **différents types d'aléas** du territoire – en particulier les risques liés au ruissellement.
- Les études réalisées lors du PAPI d'intention doivent permettre de faire un état des lieux des phénomènes de ruissellement afin d'identifier les **zones à risques** et de définir les **règles de gestion et d'aménagement pour éviter d'aggraver le risque inondation et réduire la vulnérabilité vis-à-vis des phénomènes de ruissellement**

Pour en savoir plus :

Retrouvez la présentation commune aux intervenants de la table ronde :



RÉFLEXIONS SUR LES DISPOSITIFS RÉGLEMENTAIRES DE SENSIBILISATION DES POPULATIONS : QUELS IMPACTS ET QUELLES INFLUENCES SUR LES COMPORTEMENTS FACE AU RISQUE INONDATION ?

» SOLÈNE LERAY- CEPRI (45)

CONTEXTE

Qu'il soit lié au débordement de cours d'eau ou à la submersion marine, le **risque d'inondation est le premier risque naturel en France**. Les enjeux consécutifs à l'exposition des populations (17 millions d'habitants soumis au débordement et 1,4 million à la submersion) concernent l'ensemble du territoire national et décrivent des conséquences aussi bien matérielles (dégâts individuels et fonctionnement général : réseaux, infrastructures) qu'immatérielles (impacts psychologiques). On constate pourtant que les inondations sont encore aujourd'hui la cause de nombreux décès révélant souvent une **vulnérabilité « active » des personnes, une prise de risque ou une sous-estimation du danger**.

Malgré un arsenal législatif conséquent, encourageant depuis ces 30 dernières années la mise en place d'outils au service de l'information préventive, cette inadaptation s'explique en partie par le fait que les **populations ignorent souvent comment agir ou réagir face au risque**. Pour autant aucune évaluation de la politique publique d'information préventive en France n'a jusque-là été menée afin d'interroger l'efficacité des dispositifs réglementaires de sensibilisation et d'information sur le risque d'inondation et leurs impacts sur les comportements.

ÉVALUATION DES DISPOSITIFS RÉGLEMENTAIRES SUR LE RISQUE INONDATION ET LA SENSIBILISATION

Le CEPRI a donc souhaité mettre en évidence la **portée de ces dispositifs** ainsi que leur **degré de participation à l'adaptation comportementale des citoyens** face au risque inondation. Il a conduit en ce sens et grâce à un soutien du FEDER, une Évaluation des Dispositifs Réglementaires sur le Risque Inondation et la Sensibilisation (EDRRIS) à l'appui d'**enquêtes menées entre 2014 et 2016** auprès d'habitants vivant en zone inondable sur les communes partenaires d'Arles et d'Orléans, respectant toutes deux leurs obligations réglementaires.

Les **repères de crue, réunions publiques, Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), affichage des consignes de sécurité, Information Acquéreur-Locataire (IAL)**, fer de lance de l'information préventive en France, ont été questionnés au vu de leur impact sur la perception et l'implication des citoyens face au risque inondation.

L'évaluation démontre ainsi que **l'influence des outils réglementaires de sensibilisation reste partielle** et qu'ils ne répondent pas



pleinement aux objectifs donnés à l'information préventive depuis 1987. Si la résilience de nos territoires exposés au risque inondation repose en partie sur l'action des populations et leur capacité à adapter leur comportement, quelles pistes d'amélioration en faveur d'une communication plus partagée, contextualisée et individualisée sont envisageables ?

DÉTAIL DES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION ET PERSPECTIVES PROPOSÉES PAR LE CEPRI

Les conclusions des entretiens menés constatent que les dispositifs d'information préventive sont **peu connus et souffrent d'une très faible notoriété**. L'information n'arrive pas jusqu'à leur destinataire (les repères de crue semblent faire exception, mais leur interprétation est trompeuse). **La population s'informe par d'autres canaux**, bouche-à-oreille et réseau personnel, biais qui façonne une connaissance partielle du risque et perception faussée de sa situation en ZI qui n'est pas jugée comme dangereuse.

Les causes de l'inefficacité des dispositifs de sensibilisation semblent dues à un mécanisme de communication défaillant reposant sur des **présupposés : la mise à disposition induirait forcément que les personnes aillent chercher l'info et la consultent**. De même, les dispositifs dédiés supposent que le seul fait d'être **informé des risques, de leurs conséquences et des actions adaptées suffirait à engendrer un changement de comportement**. Or le retour des habitants interrogés démontre qu'aller chercher l'information constitue déjà une démarche et que celle-ci n'est pas assez stimulée ni relayée par un accompagnement plus poussé pouvant inciter à la mise en action des populations. De plus il reste encore un travail essentiel à engager pour pouvoir dépasser les **contradictions existantes entre politique de prévention, indemnisations et nécessité avérée de continuer à investir dans des actions de sensibilisation**. Enfin, la mauvaise intégration des populations au sein des démarches dédiées s'explique également par une **communication peu adaptée** (contenu, contexte, ciblage, occurrence).

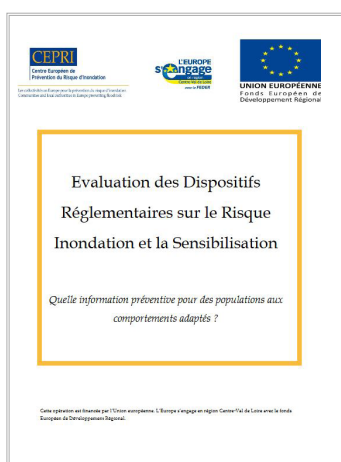


Les perspectives formulées à la suite de l'évaluation sollicitent une meilleure contextualisation et une plus grande **personnalisation de l'information préventive** définie selon les spécificités du territoire, l'individualisation du niveau d'information et son ciblage. Elles pointent également une **communication plus engageante** rétablissant une chaîne de communication continue, s'appuyant sur des vecteurs incitatifs où le risque ne serait plus traité à part, mais dans un projet plus large de territoire. Les conclusions de l'étude invitent à **distinguer objectifs informatifs et comportementaux** à travers une stratégie définie par étapes (**sensibilisation, information, accompagnement**) en insistant sur la nécessité d'ouvrir ces démarches à des compétences complémentaires afin de conduire au plus près les populations vers la mise en action.

S'il est clair que l'information préventive doit trouver d'autres moyens et manière de s'immiscer en plusieurs temps et plusieurs lieux afin d'espérer toucher un large public, il est impératif de préciser la base des initiatives envisagées. Trop souvent engagées sans étude préalable, sans diagnostic des populations destinataires et par la même sans **définition des besoins et des choix opérés**, elles peinent à définir en amont les objectifs qui les sous-tendent.

Dans le prolongement de cette évaluation des dispositifs réglementaires de sensibilisation au risque inondation et de ses conclusions, le CEPRI a donc entamé un travail complémentaire de **panorama sur les outils de communication dédiés au risque**. Cet inventaire permet de dresser un état des lieux par type d'initiatives en fonction de leur porteur, de leur destinataires, de leur coût, de leur montage, de leurs canaux de diffusion, de leur fréquence, etc., afin de mettre en comparaison les postulats qui construisent et supportent ces processus de sensibilisation.

Pour en savoir plus :



Évaluation des Dispositifs Réglementaires sur le Risque Inondation et la Sensibilisation (EDRRIS) - synthèse des résultats

Retrouvez la présentation de Solène Leray :



DES OUTILS INNOVANTS POUR SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC AU RISQUE INONDATION

» **LUCIE ROBERT - LA FOLIE KILOMÈTRE (13), AUDREY DEMORE - CEVE (69) & EMILIE RAVEL - CPIE VAUCLUSE (84)**

Le Plan Rhône a lancé en 2017 un **appel à projets « Culture du Risque »** à destination d'artistes, de structures culturelles, de collectivités ou encore de chercheurs pour développer une véritable culture du risque auprès de la population. Partant du même constat que le CEPRI sur les dispositifs réglementaires d'information préventive, il s'agissait de favoriser l'émergence d'**approches complémentaires**.

3 lauréats de cet appel à projets ont présenté leurs démarches lors de la journée :



Aléa très fort

Ce film réalisé par La Folie Kilomètre propose une expérience sensible pour questionner nos connaissances, nos perceptions sur la place du fleuve et des cours d'eau dans notre quotidien, notre mémoire du risque inondation, nos expériences et nos peurs vis-à-vis de phénomènes exceptionnels. Il est la suite d'une expérience-spectacle (UNE NUIT) présenté dans plusieurs villes riveraines du fleuve et qui propose au public de vivre une nuit entre réalité et fiction dans un gymnase aménagé en centre d'hébergement d'urgence.

Contact : lafoliekilometre@gmail.com

Rhône et sens

Le projet Rhône et Sens, du CPIE Vacluse, est une maquette du bassin versant du Rhône qui, grâce à la réalité augmentée, permet de mettre en scène le fleuve et de donner à voir les phénomènes d'inondation. Ce projet est accompagné d'un kit YAPUKA à destination des médiateurs du territoire, qui pourront ainsi créer, avec des briquettes de construction, une maquette localisée sur leur territoire.

Contact : risques@apare-cme.eu





La balade des hydromachines

Ceve a mis place deux machines ludiques dans l'espace public à l'occasion de diverses manifestations grand public. Les manipuler permet aux grands comme aux plus petits de comprendre les mécanismes d'inondations.

Contact : a.demore@ceve-eau.fr

Par ailleurs, lors de la journée, les participants ont pu échanger avec l'association **Gens de Rivière** autour d'une maquette qui lui sert de support pour ses animations pédagogiques sur le risque inondation.

Contact : gensderiviere69@gmail.com



RENFORCER LA MÉMOIRE DU RISQUE DES POPULATIONS ET FORMER LES ÉLUS COMMUNAUX AU RISQUE INONDATION ET À LA GESTION DE CRISE

» LES GUINGUETTES DE L'EAU, JULIE SABY - SYRIBT (69)

RÉSUMÉ

Après avoir mis en place une communication classique auprès des riverains du bassin, le SYRIBT a souhaité proposer une communication plus éphémère, mais plus percutante et novatrice. À l'occasion des 10 ans de la crue de 2008, plusieurs événements et temps forts ont été mis en place sur 3 semaines afin de sensibiliser le grand public (opération ligne d'eau bleue, animations pédagogiques avec la MJC, balades contées, etc.).

Cette action financée à hauteur de 80 % via la SLGRI de l'aire métropolitaine lyonnaise a été montée en concertation avec l'association locale de riverains inondés en 2008



RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS

L'événement a rencontré un beau succès : 150 personnes sont venues à la guinguette et environ 300 personnes ont été touchées par les semaines de l'eau en général

À l'avenir le SYRIBT réfléchit à

- Proposer des petites animations moins chronophages mais plus régulières et avec des liens entre elles les unes les autres (marche associée au géocaching, mise en scène des silhouettes).
- Mettre en valeur des panneaux du porteur de paroles (animation sur les marchés qui a consisté à recueillir des témoignages dans la rue sur leur connaissance et expérience de la crue de 2008).
- Proposer plus d'activités attractives même déconnectées de la thématique pour inciter les gens à venir.

Pour en savoir plus :

Film de présentation de la guinguette de l'eau : youtu.be/F7RNvvM3r_U

Retrouvez la présentation de Julie Saby :



» DES OUTILS DE SENSIBILISATION ET FORMATIONS AU SERVICE DES COMMUNES, FRANÇOIS GIANNOCCARO - IRMA (38)

L'IRMA a accompagné le SYRIBT, Valence Romans Agglo et le SMAGGA dans leurs actions pour renforcer la culture du risque. L'institut propose pour cela plusieurs outils :

- 1. Des films et supports photographiques :** Les photos sont un bon outil pour faire prendre conscience du risque, et mieux faire le lien entre les outils règlementaires (PPRI, etc.) et la réalité. Ainsi l'IRMA a mené une campagne photo suite à un événement sur le Trapel en 2018 afin de relever les laisses de crues au niveau des « zones de danger » (RI1 CR) du PPRI. Ces photos comme la série de films « **Ça n'arrive pas qu'aux autres** » permettent de faire passer certains messages : les crues ne touchent pas que les autres, elles sont prévisibles ; l'information préventive est souvent mal connue ou mal comprise ; en ayant artificialisé les cours d'eau on a oublié la rivière et la conscience du risque.
- 2. Des parcours formateurs «élus face à la crise»** (voir la présentation de Valence Romans Agglo ci-après) : L'IRMA propose en partenariat avec les préfetures, les associations de maires des départements et les porteurs de PAPI ces formations destinées aux élus. Après une première séance de sensibilisation régionale en pré-soirée, il est possible de construire un parcours formateur à la carte, selon les besoins des élus. Ces formations proposent des exercices concrets pour mettre en immersion les décideurs locaux.
- 3. Des guides et outils à destination des élus et entreprises** pour l'élaboration des PCS, des ERP, etc.



Pour en savoir plus :

Le web documentaire « Ça n'arrive pas qu'aux autres » : www.risques.tv/ca-narrive-pas-quaux-autres

Guide pratique d'élaboration du volet inondation du plan communal de sauvegarde : www.mementodumaire.net/guide-pcs-inondation

Parcours formateur « élus face à la crise » : www.irma-grenoble.com/PDF/02institut/2020/formation_flyers_2020.pdf

Retrouvez la présentation de François Giannoccaro :



» PARCOURS FORMATEURS «GESTION DE CRISE» DESTINÉS AUX ÉLUS ET AGENTS COMMUNAUX, JULIEN DUMOUTIER - VALENCE ROMANS AGGLO (26)

RÉSUMÉ

En 2014, lors de l'élaboration du PAPI Véore Barberolle seule **3 communes (sur la vingtaine faisant l'objet d'un PPRI approuvé ou prescrit) étaient dotées d'un PCS opérationnel**. L'enjeu était donc de **sensibiliser les élus à la gestion de crise** pour qu'ils s'engagent dans l'élaboration de leurs PCS. Et puis, une très grande majorité des communes étant plutôt de petite taille sans trop de moyens humains, elles ont donc besoin d'accompagnement. Afin d'atteindre cet objectif, avant même la labellisation du PAPI, un rapprochement avec l'Irma et le CEREMA a permis de monter un **parcours formateur destiné aux élus et agents communaux**.

Après une première formation de 2 jours en salle, il s'est avéré que ce format n'était pas assez concret pour les élus. Il fallait leur proposer des exercices sur table voire un exercice de terrain. Cela a pu se faire grâce à un élu moteur de la commune de Chabeuil et la mise à disposition d'un stagiaire par l'IRMA qui a permis d'aider la commune à élaborer son PCS et ainsi monter l'exercice de crise.

Au fil des années, le programme s'étoffe en prenant en compte les besoins des participants ainsi plusieurs thématiques ont été traitées comme la communication en crise, l'élaboration de cartographies opérationnelles, les DICRIM. Pour 2020, avec les élections, il est prévu d'organiser un atelier urbanisme et risque inondation afin de sensibiliser les nouveaux élus.

La réussite de cette action a permis de créer un poste de chargée de projet gestion de crise qui intervient à l'échelle de l'agglomération.



RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS

Depuis 2018, une cinquantaine de participants ont bénéficié de ces formations. Cela a contribué à accompagner les communes pour qu'elles élaborent leurs PCS (une condition pour le financement du PAPI) et de s'assurer qu'ils sont opérationnels. Cela facilite aussi les relations avec les communes pour la gestion et la surveillance des digues qui sont du devoir du GEMAPIEN.

Pour en savoir plus :

Film de présentation de la formation «Piloter une cellule de crise» : youtu.be/rldvemvOMLw

Retrouvez la présentation de Julien Dumoutier :



» FORMATION DES ÉLUS ET AGENTS SUR LA CONDUITE À TENIR EN MILIEU INONDÉ, CORALIE EXTRAT - SMAGGA & GRÉGORY GARCIA - GENS DE RIVIÈRE (69)

RÉSUMÉ

Depuis plusieurs années déjà le SMAGGA mène des actions de **communication afin d'entretenir la mémoire du risque sur le bassin versant**. Dans le cadre du PAPI d'intention, il a développé plusieurs outils en ce sens : l'information via le magazine du syndicat, la pose de repères de crues, la diffusion de films témoignages sur les dernières crues, des diagnostics de vulnérabilité, etc.

Avec le démarrage du programme d'action en 2020, année d'entrée dans un nouveau mandat, le moment est particulièrement pertinent pour **former les élus sur la thématique du risque** et les informer sur le programme d'actions, la réglementation, le lien avec l'urbanisme, le fonctionnement du système de surveillance des cours d'eau, les gestes à adopter avant/pendant/après l'inondation).

Par ailleurs, il continuera de proposer des formations aux élus et personnels des services communaux sur la conduite à tenir en milieu inondé, organisées en partenariat avec Gens de Rivière.



RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS

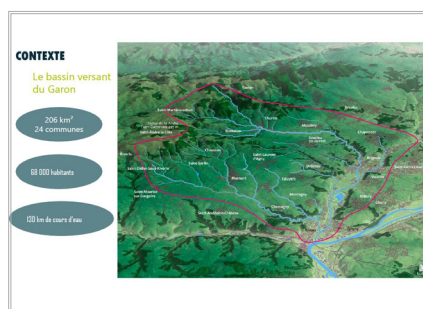
Cette formation, à la fois en salle et dans l'eau, est ludique et marque les esprits. C'est un bon vecteur pour parler du risque inondation.

Pour en savoir plus :

Film d'information « Conduites à tenir en milieu inondé » :

[gensderiviere.com/wp-content/uploads/2016/08/GOTV-version-tablette-1.mp4?_=4](https://gensderiviere.com/wp-content/uploads/2016/08/GOTV-version-tablette-1.mp4?_=)

Retrouvez la présentation commune de Coralie Extrat et Grégory Garcia :



LISTE DES PARTICIPANTS À LA JOURNÉE TECHNIQUE
Programme d'actions de prévention des inondations et culture du risque
Mardi 28 janvier 2020 à Lyon (69)

Nom	Organisme	CP	Ville	Tél	Adresse mèl
BARDEAU Stéphanie	SIABH	26260	SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE	04 26 78 57 78	s.bardeau@gmail.com
BELLEVILLE Luc	SYMBHI	38000	GRENOBLE	06 81 43 21 86	luc.belleville@isere.fr
BELOT Mylene	SYNDICAT DE RIVIÈRE DU CALAVON COULON	84400	APT	06 85 32 92 85	mylene.belot@sircc.fr
BERTHO Corentin	CC DE LA CÔTIÈRE À MONTLUEL	1120	DAGNEUX	04 78 06 39 37	sig@3cm.fr
BERTOLINO Tony	AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY	43000	PUY-EN-VELAY	06 12 13 45 20	tony.bertolino@lepuyenvelay.fr
BOISSIEUX Yannick	SDCBS	1400	CHÂTILLON SUR CHALARONNE	04 74 55 20 47	animateur@srdcbs.fr
BORELLY Audrey		38100	GRENOBLE	06 31 33 17 52	audrey.borelly@umrpacte.fr
BOSSCHAERT Celine	BRL INGENIERIE	30001	NIMES CEDEX 5	04 66 87 52 10	celine.bosschaert@brl.fr
BOUCHET Patrice		26241	SAINT VALLIER	04 75 23 45 65	p.bouchet@portededromardeche.fr
BRANCHARD Aline	SIRRA	38440	SAINT JEAN DE BOURNAY	04 74 59 68 48	aline.branchard@sirra.fr
BROUST Perrine	FRANCE DIGUES	38100	GRENOBLE	04 76 48 87 21	perrine.broust@france-digues.fr
BUSSON Pauline	DREAL AURA	69453	LYON CEDEX 06	04 26 28 60 00	pauline.busson@developpement-durable.gouv.fr
CABAL Agnes	ARTELIA	38130	ECHIROLLES	04 76 33 42 83	agnes.cabal@arteliagroup.com
CAILLET Valérie	PAYS DE GEX AGGLO	1170	GEX	04 50 99 99 62	vcaillet@gmail.com
CHABAS Coralie	SILA	74962	CRAN-GEVRIER CEDEX	04 50 66 77 77	coralie.chabas@sila.fr
CHEVAL Hélène	SYRPEHA CONSEIL	84000	AVIGNON	06 63 53 29 95	helene.cheval@syrphea-conseil.fr
CHEVALIER Romain	SMAAVO	69360	SAINT-SYMPHORIEN-D'OZON	06 25 86 23 53	r.chevalier@smaavo.fr
CILICI Guillaume	ASSEMBLÉE DE PAYS TARENTAISE VANOISE	73600	MOÛTIERS	04 79 24 78 08	guillaume.cilici@tarentaise-vanoise.fr
CLAUDE Aurélien	AMÉTEN	38320	EYBENS	06 81 13 49 81	a.claudef@ameten.fr
COMEAUD Yann	SCE	31400	TOULOUSE	06 84 05 59 20	yann.comeaud@sce.fr
COUTAZ Sonia	ASSEMBLÉE DU PAYS TARENTAISE VANOISE	73600	MOUTIERS	04 79 24 78 13	sonia.coutaz@tarentaise-vanoise.fr
CROZET Caroline	PAYS DE GEX AGGLO	1170	GEX	04 50 42 65 10	ccrozet@paysdegexagglo.fr
DARPHEUIL Christophe	NATURAMA	69560	SAINTE COLOMBE	04 74 57 66 54	info@naturama.fr
DELAGE Clémentine	SIRRA	38440	SAINT JEAN DE BOURNAY	04 74 59 68 51	clementine.delage@sirra.fr
DEMORE Audrey	CEVE EAU	69007	LYON	07 86 59 74 15	a.demore@ceve-eau.fr
DEROUEZ Damien	RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	63000	CLERMONT-FERRAND	04 73 31 93 67	damien.derouet@auvergnerrhonealpes.fr
DESSUS Guillaume	VALENCE ROMANS AGGLO	26000	VALENCE	06 20 98 54 75	guillaume.dessus@valenceromansagglo.fr
DEWITTE Manon	SDEA	67310	SCHILTIGHEIM	03 88 19 31 83	manon.dewitte@sdea.fr
DONNADIEU Pierre		38100	GRENOBLE	07 68 47 85 57	pierre.donnadieu2@gmail.com
DUFAUD Guillaume	SYNDICAT DES TROIS RIVIÈRES	7430	DAVÉZIEUX	04 75 67 66 75	dufaud@3rivieres.fr
DUMOUTIER Julien	VALENCE ROMANS AGGLO	26000	VALENCE		julien.dumoutier@valenceromansagglo.fr
DUPART Adrien	SMABB	38110	SAINT VICTOR DE CESSIEU	04 74 83 34 55	adrien.dupart@smabb.fr
ELUO Dieu Merci		84700	SORGUES	07 51 05 88 30	eludiedumerci@gmail.com
EXTRAT Coralie	SMAGGA	69530	BRIGNAIS	04 72 31 90 80	cextrat@smagga-syseg.com
FAU Shanti	SYNDICAT MIXTE CÉLÉ -LOT MÉDIAN	46100	FIGEAC	05 65 11 47 65	s.fau@celelotmedian.com
FAURE Bénédicte	VALENCE ROMANS AGGLO	26000	VALENCE	04 75 70 68 90	benedicte.faure@valenceromansagglo.fr
FILLATRE Pierre	CONTRECHAMP	69001	LYON	04 78 39 31 18	pierrefillatre@contrechamp.info
GABELLINI Ann-Sophie	BRL INGÉNIERIE	30000	NÎMES	04 66 87 52 37	ann-sophie.gabellini@brl.fr
GADIOLET Pierre	SMBVA	69480	AMBERIEUX D'AZERGUES		contrat.riviere.azergues@wanadoo.fr
GAHON Zélie	SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE	73303	SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE	04 79 64 12 48	animation.gemapi@maurienne.fr
GARCIA Grégory	GENS DE RIVIÈRE	69530	BRIGNAIS	06 52 26 29 82	gensderiviere69@gmail.com

Nom	Organisme	CP	Ville	Tél	Adresse mèl
GAUMOND Anne-Sophie	SMAELT	42110	FEURS	04 77 26 31 44	direction@smaelt.fr
GAVARD Florence	CCFE	42110	FEURS	09 71 00 49 65	f.gavard@forez-est.fr
GIANNOCCARO François	IRMA	38000	GRENOBLE	06 03 11 38 56	francois.giannoccaro@irma-grenoble.com
GODAYER Claire	SYMBHI	38022	GRENOBLE CEDEX 1	04 76 48 87 24	claire.godayer@symbhi.fr
GRENIER Mathieu	SYMBHI	38100	GRENOBLE	04 76 48 87 23	mathieu.grenier@symbhi.fr
GUILLOUX Flora	PAYSAGISTE CONCEPTEUR	73670	ENTREMONT-LE-VIEUX	06 32 49 70 48	guilloux.flora@gmail.com
HAROUTIOUNIAN Aurélie	UGA VALENCE	26000	26000 - VALENCE	06 30 64 93 46	harou.aurelie@hotmail.fr
HOLLANDE Agnes	RÉGION AUVERGNE- RHÔNE-ALPES	69269	LYON CEDEX 02	04 26 73 58 81	agnes.hollande@auvergnerrhonealpes.fr
HOURS Thibault	SAGYRC	69290	GRÉZIEU-LA-VARENNE	04 37 22 67 68	t.hours@sagycr.fr
JACQUEMET Etienne	UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES	38100	GRENOBLE	06 31 58 43 40	etienne.jacquemet@univ-grenoble-alpes.fr
JOLIVET JérémY	SIVY	18000	BOURGES	02 18 81 00 19	sivy@ville-bourges.fr
JOSSERAND Yveline		92800	PUTEAUX	06 83 97 12 04	yjossierand@yahoo.fr
LECACHER Sophie	SMBVA	73400	UGINE CEDEX	04 79 37 34 99	contact@riviere-arly.com
LECKI Sylvain	AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY	43000	LE PUY EN VELAY	04 71 02 49 24	sylvain.lecki@lepuyenvelay.fr
LELORIEUX Virginie	AMÉTEN	38320	EYBENS	06 59 41 37 75	v.leriorieux@ameten.fr
LERAY Solène	CEPRI	45010	ORLEANS CEDEX 1	02 38 21 15 27	solene.leray@cepri.net
LESAFFRE Nathalie	DEPARTEMENT DE LA DROME	26026	VALENCE CEDEX 09	04 75 79 26 97	nlesaffre@ladrome.fr
LHENRY Margaux	VEOLIA	69008	LYON	07 78 81 21 43	margauxhenry@gmail.com
MANZANILLA Alexandre	SMABB	38110	SAINT VICTOR DE CESSIEU	04 74 83 34 55	alexandre.manzanilla@smabb.fr
MARTIN Sophie	INRAE	78610	LES BREVIAIRES	06 20 66 31 32	sophie.martin@irstea.fr
MAURY Hélène	EGIS	69006	LYON	04 37 72 45 88	helene.maury@egis.fr
MESLIER Sylvain	SEPIA CONSEILS	73230	SAINT JEAN D'ARVEY	06 32 61 79 54	sm@sepia-conseils.fr
MILLON Lucie	DREAL AURA	69453	LYON CEDEX 06	04 26 28 67 25	lucie.millon@developpement- durable.gouv.fr
NEYRET Nathalie	DREAL AURA	69453	LYON	04 26 28 67 31	nathalie-marie.neyret@developpement- durable.gouv.fr
PAYEN Jérémie	CCPMB	74190	PASSY	04 57 27 20 68	j.payen@ccpmb.fr
PERRIN Nathalie	ARRA²	38000	GRENOBLE	04 76 48 98 08	arraa@arraa.org
PIGEAUD Céline	AGENCE DE L'EAU RMC	69363	LYON CEDEX 08	04 72 71 28 33	celine.pigeaud@eurumc.fr
RAVEL Emilie	CPIE VAUCLUSE	84800	L'ISLE SUR LA SORGUE	04 90 85 51 15	risques@apare-cme.eu
REMOND Franck	CA RIOM LIMAGNE ET VOLCANS	63201	RIOM	04 63 63 21 55	f.remond@rlv.eu
RENAUD Lou	ARRA²	63178	AUBIERE	04 76 48 98 08	lou.renaud@arraa.org
ROBERT Lucie	LA FOLIE KILOMÈTRE	13015	MARSEILLE	06 05 45 66 92	collectif@lafoliekilometre.org
ROUSSET Clément	SMBVA	69480	AMBÉRIEUX	06 82 50 27 83	contrat.riviere.azergues@wanadoo.fr
ROUVERON Mélanie	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDÈCHE	7350	CRUAS	04 75 52 25 98	m.rouveron@ardecherhonecoiron.fr
SABY Julie	SYRIBT	69592	L'ARBRESLE CEDEX	04 37 49 70 88	julie.saby@syribt.fr
SCHLOSSER Caroline	DREAL AURA	69453	LYON CEDEX 06	04 26 28 63 46	caroline.schlosser@developpement- durable.gouv.fr
TACHOIRES Emmanuelle	SIRRA	38440	SAINT JEAN DE BOURNAY	04 74 59 73 08	emmanuelle.tachoires@sirra.fr
TOURLONNIAS Béatrice	ARRA²	38000	GRENOBLE	04 76 48 98 08	beatrice.tourlonnias@arraa.org
TOURNIER Nicolas	SYNDICAT MIXTE CÉLÉ - LOT MÉDIAN	46100	FIGEAC	05 65 11 47 65	n.tournier@celelotmedian.com
VALE Nicolas	ARRA²	38000	GRENOBLE	04 76 48 98 08	nicolas.vale@arraa.org
VERJUS Gælle	PROGEO ENVIRONNEMENT	38000	GRENOBLE	06 10 56 17 27	g.verjus@progeo-environnement.com
VIGNOULLE Olivier	SCE AMÉNAGEMENT & ENVIRONNEMENT	83500	LA SEYNE SUR MER	04 98 00 27 44	olivier.vignoulle@sce.fr
WAROT Celine	AGENCE DE L'EAU LB	63370	LEMPDES	04 73 17 07 15	celine.warot@eau-loire-bretagne.fr
ZOBOUYAN Serge	METROPOLE DE LYON	69505	LYON CEDEX 03	04 78 95 89 89	szobouyan@grandlyon.com

L'Association Rivière Rhône Alpes Auvergne est un réseau d'acteurs pour la gestion globale des milieux aquatiques et de l'eau qui rassemble plus de 1 500 professionnels afin de favoriser les échanges et mutualiser les expériences.

Pour répondre aux besoins de ses adhérents, l'ARRA² organise régulièrement des journées techniques d'information et d'échange.

Ces actes proposent une synthèse de la journée « Programme d'actions de prévention des inondations et culture du risque » organisée le 28 janvier 2020 à Lyon (69).



avec le soutien
financier de :



DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

AUVERGNE -
RHÔNE-ALPES



ASSOCIATION RIVIÈRE RHÔNE ALPES AUVERGNE
7 RUE ALPHONSE TERRAY > 38000 GRENOBLE
04 76 48 98 08 > ARRAA@ARRAA.ORG
WWW.ARRAA.ORG